

Arrêté n° : MD/ST/2026/ 328

Interdiction de stationnement,  
Occupation du domaine public,

Le lundi 13 Juillet 2026,

## ARRÊTÉ

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de  
réfection de Menuiseries, par l'entreprise **MKRS  
Architectes** il est nécessaire interdire le  
stationnement sur 3 places au droit du 18 rue de  
Meaux le 13 juillet 2026.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant,  
sur 3 places, au droit du 18 rue de Meaux, le lundi 13 juillet 2026.

**Article 2 :** La société **MKRS Architectes** est autorisée à intervenir sur le domaine public, au droit du 18  
rue de Meaux, le lundi 13 juillet 2026.

**Article 3 :** Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques  
municipaux.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies  
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la  
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 5 :** La société **MKRS Architectes** est responsable de la mise en place et du maintien de tout le  
balisage adéquat durant le chantier.

**Article 6 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour  
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi  
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 09 JUL. 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation

Cédric DELAYEN

3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

